

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 30 Pharmacologie 3: appliquée et spéciale à l'obstétrique			
Ancien Code	PAMI3B30SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF3300		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Patricia GILLET (patricia.gillet@helha.be) David GUEVORKIAN (david.guevorkian@helha.be) Céline BERTRAND (celine.bertrand@helha.be) Valérie BORGNIET (valerie.borgniet@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à donner à donner

- la base en pharmacologie générale ,
- les notions de pharmacovigilance,
- les principes d'administrations des traitements de la lecture de prescription à l'application

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
 - 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique
- Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**
 - 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
 - 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
 - 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
 - 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
 - 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de :

- Déterminer la balance bénéfices-risques (présents et futurs) liée à l'utilisation des substances médicamenteuses durant la grossesse et l'allaitement maternel.
 - Déterminer l'impact possible de ces substances sur la santé de la mère, du fœtus et de l'enfant.
- . D'effectuer correctement tous les calculs en vue de préparer et d'administrer un traitement

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B30SFA	Pharmacologie 3: appliquée et spécialisée	12 h / 1 C
PAMI3B30SFB	Pharmacologie et tératologie	12 h / 2 C
PAMI3B30SFC	Administration des traitements 3 - Carnet pharmacologique évolutif	24 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI3B30SFA	Pharmacologie 3: appliquée et spécialisée	10
PAMI3B30SFB	Pharmacologie et tératologie	20
PAMI3B30SFC	Administration des traitements 3 - Carnet pharmacologique évolutif	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31 janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018, pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pharmacologie 3: appliquée et spécialisée			
Ancien Code	15_PAMI3B30SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3301		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	David GUEVORKIAN (david.guevorkian@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le rôle de la sage-femme est, entre autres, d'administrer des soins au nouveau-né pendant la durée du post-partum et ce, que le nouveau-né soit hospitalisé en maternité avec sa mère ou hospitalisé au centre néonatal.

Aussi, la sage-femme a pour rôle de suivre une mère tout au long de sa grossesse mais également en post-partum durant son séjour hospitalier mais lors de soins extra-muros.

La future sage-femme est donc amenée à réaliser une démarche clinique globale, une recherche d'informations à partir de diverses sources de données et à décider des stratégies d'intervention et d'accompagnement dans un contexte de soins généraux aux adultes.

Une attention particulière est portée à la liste des prescriptions médicamenteuses pouvant être rédigées de manière autonome par les sages-femmes (voir AR 31/01/2018).

La future sage-femme doit également être capable de préparer et d'administrer un traitement médicamenteux en respectant les principes de pharmacovigilance et de précision.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages

1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession

Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données

4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)

4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer

4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- 1) Rappels : Pharmacocinétique (PK) et Pharmacodynamie (PD)
- 2) Pharmaco et grossesse
 - . Différentes fonctions du placenta
 - . Passage transplacentaire
 - . Passage par le lait maternel
 - . Modifications PK pendant la grossesse
 - . PK développemental
- 3) Tératologie/térogénicité
 - . Causes demalformation
 - . Recherche et grossesse
 - . Médication et grossesse
 - . Tabac, Cannabis, Alcool, Assuétudes et grossesse
 - . Radiations ionosantes
 - . Antibiotiques, AINS et grossesse
 - . Infections et grossesse
 - . Epilepsie et grossesse
 - . Diabète et grossesse
- 4) Pathologie/ Thérapies fœtales
 - . Corticothérapie anténatale : développement pulmonaire, maladie membranes hyalines, surfactant
 - . MgSO4
 - . Tachycardie supraventriculaire
 - . Thrombopénie néonatale
 - . Allo-immunisation anti-érythrocytaire
 - . Dysthyroïdie : Maladie de Basedow, hypothyroïdie
 - . Diabète
 - . Hyperplasie congénitale des surrénales
 - . Infections : CMV, Toxo, Herpès, Hépatite B/C, Syphilis, HIV, Streptocoque du Groupe B, Listéria monocytogenes

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif

Dispositifs d'aide à la réussite

disponibilité de l'enseignant

Sources et références

Cités lors des cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides et documents reprenant la théorie

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral commun entre pharmaco appliquée et pharmacologie /térogénicité

Pondérations

	Q1	Q2	Q3
--	----	----	----

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pharmacologie et tératologie			
Ancien Code	15_PAMI3B30SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3302		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Patricia GILLET (patricia.gillet@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le rôle de la sage-femme est, entre autres, d'administrer des soins au nouveau-né pendant la durée du post-partum et ce, que que le nouveau-né soit hospitalisé en maternité avec sa mère ou hospitalisé au centre néonatal.

Aussi, la sage-femme a pour rôle de suivre une mère tout au long de sa grossesse mais également en post-partum durant son séjour hospitalier mais lors de soins extra-muros.

La future sage-femme est donc amenée à réaliser une démarche clinique globale, une recherche d'informations à partir de diverses sources de données et à décider des stratégies d'intervention et d'accompagnement dans un contexte de soins généraux aux adultes.

Une attention particulière est portée à la liste des prescriptions médicamenteuses pouvant être rédigées de manière autonome par les sages-femmes (voir AR 31/01/2018).

La future sage-femme doit également être capable de préparer et d'administrer un traitement médicamenteux en respectant les principes de pharmacovigilance et de précision.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages

1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession

Compétence 4 Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.

4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données

4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)

4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer

4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 8 Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes

8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes

8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Validation d'un médicament durant la grossesse/Principaux médicaments tératogènes
- Liste des médicaments prescrits par la sage femme: DCI + indication
- Médicaments et allaitements : comment valider un médicament pendant l'allaitement?
- Médicaments stimulants/inhibants la lactation
- Médicaments ocytotiques et tocolytiques
- Vitamines pendant la grossesse et chez le nouveau-né

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif
Mises en situation par analyse de vignettes cliniques

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant
Contacts par mail

Sources et références

- *Bayot D. et Faron G., Pharmacologie pour les Sages-femmes (2018). Edition De Boeck
- *Répertoire Commenté des Médicaments de l'année en cours. Édité par le Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique (CBIP)
- *Douchamps J. et Dubois D. (2020). Les médicaments : Leur utilisation raisonnée au quotidien Edition Standard

Bibliographie actualisée et enrichie sur les supports de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cours sur Power point disponibles sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral commun entre pharmaco appliquée et pharmacologie /tératologie en mai/juin (Q2) -> A DISCUTER AVEC LE NOUVEAU PROFESSEUR

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Administration des traitements 3 - Carnet pharmacologique évolutif			
Ancien Code	15_PAMI3B30SFC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3303		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline BERTRAND (celine.bertrand@helha.be) Valérie BORGNIET (valerie.borgniet@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage d'administration des traitements s'intègre dans l'UE de pharmacologie.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Connaître les spécificités de l'administration des traitements chez le nouveau-né
- Connaître les principes de l'administration sécuritaire des traitements aux patients en néonatalogie
- Maîtriser les différentes voies d'accès et la matériel spécifique d'administration
- Calculer correctement et dans les délais impartis des doses et des débits

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Quelques notions théoriques élémentaires
- Prévention du risque d'erreur en néonatalogie
- Les voies d'abord en néonatalogie
- Matériel spécifique
- Gestion médicamenteuse de la douleur en néonatalogie
- Exercices de calculs de doses, de dilution, de débits

Démarches d'apprentissage

Cours magistraux

Séances d'exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

Voir les supports de cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoints et exercices

4. Modalités d'évaluation

Principe

> 2 épreuves certificatives sont programmées durant l'année académique.

> Chaque épreuve comporte 3 thèmes spécifiques (Si les 3 thèmes sont validés lors de la première épreuve, l'étudiant ne doit plus représenter l'autre épreuve.

Si un ou plusieurs thèmes sont en échec, l'étudiant doit présenter l'épreuve suivante pour valider les thèmes en échec. L'étudiant ne représente que les thèmes en échec.

> Au terme de la 1^o session, si l'étudiant n'a pas validé les 3 thèmes, il doit représenter la totalité des thèmes en seconde session avec l'obligation de valider les 3 thèmes en une seule épreuve.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En suivi des directives émises par L'ARES suite à l'AR du 31 janvier 2018 paru au MB le 07 mars 2018, pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, le principe d'un seuil sera appliqué à 10/20 : si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 10/20, c'est la note la plus basse qui sera appliquée à l'unité d'enseignement.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).